



et



BONBADIOM

**Projet
p dagogique**

ANN E 2017-2018

P riscolaire/Accueil de Loisirs

32 rue du Commerce

85480 Fouger 

☎ 02 28 97 50 97

P riscolaire

21 rue des Sables

85480 Thorigny

☎ 02 51 06 39 07

1. Horaires d'ouverture

Le Péri scolaire de Fougeré et Thorigny est ouvert avant et après l'école le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de **7h30 à 9h** et de **16h30 à 19h**

L'Accueil de Loisirs situé sur la commune de Fougeré est ouvert tous les mercredis en période scolaire, et pendant les vacances scolaires selon un calendrier défini par l'Association sous réserve de 10 enfants inscrits de **9h à 17h**

Le mercredi, fonctionnement à la ½ journée possible avec repas obligatoire de **9h à 14h** ou de **12h à 17h**

Le Péricentre avant et après l'Accueil de Loisirs est ouvert de **7h30 à 9h** et de **17h à 19h** sur les 2 communes

2. Accueil

Le Péri scolaire et l'Accueil de Loisirs accueillent les enfants scolarisés à partir de 2ans ½ et jusqu'à 11 ans révolu dans la limite des capacités d'accueil des locaux (50 enfants en accueil de loisirs et péri scolaire sur Fougeré, 25 enfants en accueil péri scolaire sur Thorigny) et du personnel encadrant, à savoir :

- un animateur pour 12 enfants de moins de 6 ans en péri scolaire et un pour 8 en accueil de loisirs
- un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans en péri scolaire et un pour 12 en accueil de loisirs.

L'équipe est composée :

- D'une directrice
- De 9 animateurs dont 3 uniquement en péri scolaire et 2 uniquement pour les Temps Activités Péri-éducatives (TAP)

L'accueil étant personnalisé, une période d'adaptation peut être proposée au jeune enfant quelques jours avant sa fréquentation régulière si cela s'avère nécessaire à son intégration et à son bien être. Cette adaptation est faite en fonction du personnel encadrant et après validation de la direction.

3. Activités

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs éducatifs et pédagogiques fixés, d'autre part, de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières et êtres adaptées aux envies et rythmes de l'enfant.

L'accueil de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'activités proposé est large et varié. Pour autant, il peut être intéressant de mettre à profit les compétences de l'équipe, ou des associations locales et autres professionnels au service du projet.

L'activité n'est pas une fin en soi, il est important de bien comprendre que le sens de notre action se situe avant tout dans des préoccupations éducatives. C'est pourquoi, au delà de l'activité

pour l'activité, l'équipe pensera à valoriser l'enfant et ses compétences à travers l'activité proposée.

L'activité doit tenir compte du rythme de l'enfant et être cohérente par rapport à la journée, ou à la semaine proposée.

Il ne faut pas oublier que l'enfant est avant tout en vacances ou en journée de détente et que l'accueil de loisirs, même s'il peut faire découvrir de nouvelles activités, doit tenir compte de ce que veut l'enfant, de son rythme et de ses capacités.

Le programme d'activités est réalisé en réunion d'équipe, tous les mardis et un programme est diffusé aux familles. Les enfants sont associés à la réalisation de ce programme. Les animateurs organisent des moments de discussion avec les enfants pour leur demander leur avis. Il y a donc des temps d'activités qui sont négociables et d'autres, pour des raisons techniques, financières, qui ne le sont pas.

Les activités doivent être pensées comme un moment qui va permettre à l'enfant de s'épanouir d'une manière ou d'une autre. Les enfants doivent y participer de manière volontaire et non contrainte. Il s'agira pour l'équipe d'animation de trouver les moyens d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de l'aider à faire, de trouver les mots pour l'encourager à participer, mais sans jamais forcer.

En résumé

L'activité est un moyen de répondre aux objectifs éducatifs fixés. Elle doit être adaptée aux enfants en tenant compte de leurs capacités motrices, intellectuelles.

L'activité peut-être préparée, improvisée, avec ou sans encadrement d'un adulte, mais elle doit être bénéfique aux enfants et se dérouler en toute sécurité.

4. Vie Quotidienne

La vie quotidienne concerne l'ensemble des temps qui rythment la journée du centre et qui ne sont pas directement des temps d'animation de loisirs. Pour chacun de ces temps, il est nécessaire de prévoir une organisation qui permette d'une part le bon fonctionnement quotidien, et d'autre part de considérer ces temps comme des moments d'apprentissage des règles de vie.

Un minibus est mis à disposition par la ville de Thorigny pour acheminer les enfants de la commune sur l'accueil de Fougeré après le péri accueil du matin et à la fin de la journée pour le péri accueil du soir. Ce service est non obligatoire et gratuit, en fonction des besoins des familles.

le repas, le goûter :

Les repas sont pris dans les locaux du Restaurant Scolaire, la restauration est faite par un prestataire de services extérieur en liaison froide (Médirest – Scolarest)
Les animateurs mangent à table avec les enfants. Les repas sont variés, équilibrés et tiennent compte de la saison.

Le rôle des animateurs est de s'assurer que les enfants mangent correctement tout en faisant partager le plaisir de goûter et de manger. Sans forcer l'enfant à manger, il est important de veiller à une bonne alimentation de chacun. La participation au débarrassage de table peut être fait par les enfants. Nous sommes vigilants aux régimes alimentaires spécifiques et aux PAI.

Le goûter (obligatoire) est pris après la classe ou vers 16h/16h30 les jours non scolaires dans les locaux de l'accueil de loisirs. Nous veillons également à ce que celui-ci soit équilibré.

Les soins :

Ils sont assurés par la directrice. Aucun médicament ne sera administré sauf cas particulier (asthme par exemple) avec prescription médicale.

Chaque lieu d'accueil dispose d'un espace spécifique au repos d'un enfant malade ou blessé et une trousse à pharmacie complète s'y trouve. Lors de tout déplacement, les animateurs prendront systématiquement les trousse de secours, les fiches sanitaires des enfants et des numéros d'urgence ainsi qu'un téléphone portable.

En résumé

Il est important de considérer ces différents temps de vie quotidienne, comme étant aussi important que toute activité de loisirs. L'animateur a un rôle à tenir, et doit être soucieux du respect des règles (d'hygiène, de sécurité, d'équilibre alimentaire...) pour que l'enfant comprenne toute l'importance de ces moments qu'il vit dans sa journée.

Il n'y a pas de corvées dans notre centre de loisirs, ces temps font parti de notre vie quotidienne.

Les lieux accessibles aux enfants sont répartis comme suit :

Fougeré : 3 salles d'activités aménagées, 1 salle de repos, des toilettes, une cuisine et un espace extérieur. Lors des vacances scolaires, nous avons à disposition la cour de l'école publique.

Thorigny : 1 salle d'activités aménagée, 1 salle de temps calme, des toilettes, 1 cuisine, 1 espaces vert + jardin

Les lieux interdits d'accès sans accompagnement :

la régie de rangement + local technique

Tout espace extérieur au centre

La cuisine est interdite aux enfants

L'équipe veille en début de centre à informer tout nouvel enfant des règles.

L'équipe a accès à la photocopieuse, au téléphone, à Internet, pour les besoins de préparation des animations.

5. Cadre – Règles – Loi

La directrice et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein de l'accueil. A l'extérieur, l'équipe veille à respecter les consignes supplémentaires (prestataire d'activité, code de la route...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixe doit permettre :

Aux enfants :

- ❖ De se sentir en sécurité
- ❖ De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter
- ❖ De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable

A l'équipe d'encadrement :

- ❖ De travailler de manière cohérente par rapport au projet
- ❖ D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés
- ❖ D'affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité

La démarche à suivre en cas de non respect d'une règle :

- Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.
- Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public).
- Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée. (la discussion avec un enfant est déjà un acte important).
- Déléguer au collègue ou à la directrice la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.

Ne pas faire ou dire :

- Crier fort, puis très fort (On se fatigue avant les enfants et cela ne servira à rien).
- Ne pas dire : fais ce que je dis, mais pas ce que je fais (nous devons nous-mêmes respecter les règles !)
- Ne pas donner de sanction disproportionnée par rapport à l'acte.
- Ne pas annoncer à l'enfant une sanction qui ne sera pas tenue (mieux vaut ne rien dire du tout.)
- Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

En résumé

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorisé, la loi, la morale...). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation.

6. L'Equipe d'encadrement

L'équipe d'animation et la direction assure directement le travail avec le public. Nous sommes avant tout des agents de relation ; de fait, il nous appartient de privilégier le contact par la parole, la discussion avec les enfants et les parents. Notre rôle est également d'assurer la sécurité physique et affective des enfants.

La direction :

- Est responsable des enfants et du personnel
- Assure le bon fonctionnement du centre, en étant garant de la législation en vigueur
- Assure le suivi des réunions d'équipe, l'évaluation des actions et des stagiaires
- Rend compte à l'association du déroulement de l'accueil, par la réalisation de comptes rendus écrits

L'équipe d'animation :

- Est responsable des enfants qui lui sont confiés
- Définit les intérêts éducatifs de l'activité (que va-t-elle apporter à l'enfant ?)
- Prépare le matériel, aménage les lieux, repère les risques, les dangers
- Motive, dynamise le groupe, permet à chacun de s'intégrer à l'animation
- Mène l'animation, en assurant la sécurité du groupe.
- Vérifie, range, nettoie les lieux après l'activité
- Fait un point, une évaluation, un bilan de l'animation proposée

En résumé :

Nous devons toujours garantir la sécurité physique et affective des enfants. Nous sommes toujours responsables des enfants que nous accueillons.

7. Objectifs pédagogiques

Nous répondons aux objectifs définis par le projet éducatif par rapport à l'épanouissement personnel de l'enfant, par une proposition d'activités ludiques et éducatives développant ainsi la curiosité, la créativité et l'inventivité.

Développer la curiosité de l'enfant :

- ⊗ En lui permettant de découvrir différentes activités.
- ⊗ En suscitant son envie de découvrir et d'apprendre.
- ⊗ En l'incitant à rechercher des informations qui répondent à ses interrogations.
- ⊗ En sollicitant son imagination.

Moyens mis en œuvre :

- ⊗ Inclure différents domaines d'activités (culturel, artistique, sportif,..)
- ⊗ Mettre à disposition les outils de réponses aux interrogations
- ⊗ Aborder chaque activité de manière ludique.

Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des enfants

- En lui permettant de faire ses propres choix.
- En lui apportant de temps d'écoute et de dialogue.
- En le positionnant comme acteur de ses temps de loisirs.
- En stimulant leur envie de grandir
- En sensibilisant l'enfant au respect des autres et de soi-même.
- En lui permettant de monter des projets collectifs et de les mener à bien.

Moyens mis en œuvre

Proposer plusieurs activités encadrées ou en autonomie.
Mettre en place des moments de dialogues.
Ecouter les différentes propositions et prendre des décisions ensemble.
Aménager les locaux et le matériel afin que l'enfant y ait des repères.
Valoriser chaque pas vers l'autonomie et vers de nouveaux apprentissages
Établir des règles de vie en collectivité décidées et négociées par les enfants.

Etre à l'écoute du rythme de chacun

En prenant en compte chaque enfant comme individu.
En laissant l'enfant libre lors du temps d'accueil.

Moyens mis en œuvre

Mener une réflexion sur l'aménagement des locaux.
Etre à l'écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue.
Installer différents ateliers individuels ou collectifs et donner à l'enfant la possibilité de choisir entre plusieurs activités variées.

Favoriser l'implication des parents

En informant les parents des différentes prestations.
En organisant différentes manifestations.
En instaurant une relation de confiance.

Moyens mis en œuvre

Organiser des temps d'échanges et de dialogues régulièrement.

Favoriser l'expression corporelle

Mise en place des actions Sport éveil et théâtre.
L'équipe d'animation a conscience du rythme de l'enfant dans le cadre scolaire.
Nous devons prendre en compte sa journée d'école et les moments clés de sa journée : les activités seront adaptées en prenant ses éléments en considération, ainsi que l'âge des enfants concernés afin de favoriser l'épanouissement de tous.

Les ateliers seront diversifiés tout au long de l'année scolaire afin de répondre aux demandes de chaque enfant intéressé.

Découvrir :

Tous les enfants n'ont pas le même cadre familial. Par le biais des activités proposées, nous souhaitons permettre aux enfants de découvrir de nouvelles techniques d'activités manuelles, contes, musiques du monde, jeux sportifs et autres supports. Des ateliers thématiques avec des intervenants seront mis en place tout au long de l'année.

8. L'accueil de l'enfant porteur de handicap

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place au préalable, en lien si nécessaire avec les différents partenaires.

Les objectifs sont différents selon le niveau de handicap mais ils visent avant tout à permettre à l'enfant de s'intégrer au mieux à un groupe, de la faire participer à un maximum d'activités et de sorties dans la mesure du possible en adaptant si nécessaire le niveau de difficulté.

Le but étant de développer leur autonomie et de les faire participer autant que possible à la vie en collectivité.

Cet accueil est très positif sur le plan social et humain. Il se dégage une grande solidarité entre les enfants.

9. Fonctionnement

Déroulement de l'accueil périscolaire du matin

Les enfants arrivent le matin à partir de 7h30. Ils sont pris en charge de manière échelonnée par le personnel encadrant. Des activités manuelles et jeux de société seront mis en place.

Les activités susceptibles d'être proposées sont :

- ☛ Activités ludiques (Jeux de société...)
- ☛ Activités sportives
- ☛ Activités d'expression (théâtre...)
- ☛ Activités manuelles
- ☛ Lecture

Le matériel commun à l'accueil périscolaire est à disposition (les animateurs veillent à une utilisation correcte et adaptée à l'activité). Lorsque l'enfant quitte un espace, il en informe la personne qui assure l'encadrement.

Le temps du repas est un moment privilégié pour les enfants pour :

- ✓ Devenir autonome
- ✓ Vivre avec les autres
- ✓ Choisir leur place à table
- ✓ Partage des aliments

Le comportement à table sera particulièrement surveillé: la convivialité sera activement recherchée, il faut savoir discuter sans crier.

- ✓ L'enfant est invité à goûter chaque aliment
- ✓ Le goût (présentation, choix)
- ✓ Respect des règles d'hygiène
- ✓ lavage des mains

La participation aux tâches collectives est importante: il s'agit de responsabiliser les enfants pour le débarrasage et le nettoyage.

Déroulement de l'accueil périscolaire du soir

Les enfants sont pris en charge par le personnel encadrant à 16h30. Ils passent aux toilettes et prennent le goûter ensemble, pour poursuivre différentes activités thématiques.

10. Effets attendus

- Satisfaction, plaisir et évolution des enfants.
- Les temps périscolaires mieux vécus par l'ensemble des participants (enfants et encadrants) : temps plus calme, plus dans la continuité du temps scolaires, plus éducatifs, moins générateurs de stress et d'énerverment
- Échanges entre les animatrices, évolution du fonctionnement, formation des animatrices.
- Echanges avec les familles

11. Evaluation

Des réunions de préparation ou d'évaluation sont mises en places à intervalles réguliers. Au minimum, une réunion d'équipe est organisée au début de chaque période qui suit les vacances scolaires.

Evaluation des activités :

Les bilans d'activités permettent d'évaluer la participation des enfants, de vérifier si les objectifs fixés dans la fiche d'activité sont atteints et ainsi de juger la pertinence du choix des activités par rapport aux objectifs.

A la fin de chaque activité les animateurs font un point avec les enfants afin de recueillir leur ressenti.

Evaluation des animateurs :

Tous les ans, chaque animateur passe un entretien individuel mené par le Président ou la Présidente de l'association ou ils évaluent le savoir-faire et le savoir être auprès des enfants, ainsi que l'accueil des parents .Nous pouvons ainsi faire un bilan sur ses points forts et ses points faibles, ses perspectives d'évolution, ses besoins et ses désirs de formation.

La directrice est évaluée de la même façon par les membres du Bureau de l'association. Ces évaluations sont basées sur le dialogue. Ceci nous permet d'avoir un regard extérieur et d'appréhender avec du recul les actions menées auprès des enfants.

De la même manière, tous les deux ans, chaque membre de l'équipe se verra proposer un entretien professionnel afin d'évaluer ensemble ses projets, ses ambitions ... au sein de l'accueil.